

# **Règlement du jeu « Ouverture Langueux »**

## **ARTICLE 1 - Organisation**

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, dans le cadre de l'ouverture de l'agence CIC Langueux, 2 rue Jean-Marie Beaudet, un jeu intitulé « Grand Jeu ouverture Langueux » qui se déroulera du 3 octobre au 14 décembre 2013. Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 5 gagnants.

## **ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant la capacité juridique, résidant en France métropolitaine. Les salariés et retraités de la Banque CIC Ouest et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu. Seules les personnes physiques peuvent participer à titre individuel.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **ARTICLE 3 - Modalités de participation**

Les participants au jeu complèteront un bulletin reçu dans leurs boîtes aux lettres – distribution sur la zone de chalandise de l'agence - ou à l'agence CIC Langueux - et le déposeront dans l'urne prévue à cet effet, dans l'agence CIC Langueux au plus tard le 14 décembre 2013 aux heures d'ouverture, à savoir du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

## **ARTICLE 4 – Description des dotations**

Présentation des lots :

1<sup>er</sup> prix : 1 téléviseur LG LED 32" - TNT HD –USB 2.0 – 2\* HDMI 81 cm d'une valeur de 320 €

2<sup>ème</sup> prix : 1 appareil photo numérique OLYMPUS SP-82OUZ Noir 14MP d'une valeur de 260 €

3<sup>ème</sup> prix : 1 tablette numérique SAMSUNG GALAXY TAB2, tablette 7"WiFi 8Go d'une valeur de 190 €

4<sup>ème</sup> prix et 5<sup>ème</sup> prix : 1 carte cadeau STIMBOX Atosha d'une valeur unitaire de 150 €

## **ARTICLE 5 – Tirage au sort**

Le tirage au sort aura lieu le 23 décembre 2013 à 14h30 sous le contrôle d'un huissier de justice dans les locaux du siège social de la Banque CIC Ouest au sein de la Direction de Communication. Il sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis dans l'urne disposée à cet effet à l'agence CIC Langueux.

## **ARTICLE 6 – Avis de gain**

Les gagnants sont avertis individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

## **ARTICLE 7 – Attribution des lots**

Leur gain leur sera remis autour d'un cocktail auquel ils seront conviés. Tout gagnant non présent au cocktail devra se rendre à l'agence citée dans l'invitation afin de récupérer son lot sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Tout lot non réclamé par un gagnant dans un délai de 2 mois suivant la date du tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à CIC Ouest. En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée ni le remplacement ou l'échange des lots pour quelque cause que ce soit. La liste des gagnants sera affichée, pendant un délai de 30 jours, dans les locaux de l'agence de Langueux.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien récupéré le prix qu'il avait gagné.

#### **ARTICLE 8 – Consultation du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction de la Communication, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes et consultable sur le site : [www.huissier-44.com](http://www.huissier-44.com). Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

#### **ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés**

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

#### **ARTICLE 10 - Divers**

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 11 – Loi applicable**

Le présent règlement est régi par la loi française.



**Parce que le monde bouge.**



# Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Jusqu'à  
**150 €**  
offerts sur les services  
de votre choix\*

\* Afin de permettre d'apprécier l'efficacité de nos solutions, nous vous invitons à découvrir nos services en privilégiant :

- >>> 2 mois de forfait téléphonie offert, pour toute souscription d'une offre **CiC Mobile** avec engagement de 24 mois.
- >>> **Avantage Famille**, jusqu'à - 20 %\* par mois sur l'ensemble de vos forfaits.

- >>> **Assurances Auto, habitation, santé, prévoyance** : un mois de cotisation offert. †



Domestic Mobile  
**15**  
99€  
par mois  
Services  
Wholesale Mobile To Go  
Applications/MSIS  
Internationales  
CIC



Le **CiC** vous invite à profiter pendant  
**6 mois d'une rentabilité exceptionnelle**  
dans la limite de **50 000 €** :  
Un placement qui allie **sécurité**  
et disponibilité.

Le Livret Bienvenue **CiC** au  
**Taux boosté**  
pendant **6 mois**†

Et rejoindre le **CiC**, rien de plus simple. Avec **Transfert Facile**, changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence **CiC** (regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements, transmettre gratuitement à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).



## Professionnels, optez pour un partenariat gagnant !

### Artisans, commerçants, entrepreneurs

Pour la gestion de votre compte professionnel  
**3 mois gratuits** à l'ouverture d'un Contrat Professionnel Global†

Pour votre Assurance Santé  
**1 mois offert** sur la cotisation de votre Assurance Santé†

### Professions libérales

Pour la gestion de votre compte professionnel  
**3 mois gratuits** à l'ouverture d'un Forfait Libéral Essentiel **CiC**†

Pour vos investissements professionnels  
un financement sur mesure sans frais de dossier†

### Votre Terminal de Paiement Electronique

**6 mois offerts** sur la location de votre TPE†



(1) 150 € valables sur les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés par le CiC, offerts sous forme de réduction (Contrat Personnel, abonnement Livret, droits d'entrée Plus Assurance Vie, frais d'installation Protection Vie, frais de dossier de crédit immobilier) soit par un remboursement de frais déjà payés (Contrat de Téléphonie avec engagement, contrat d'Assurance CiC, frais de crédit consommation) ou sous forme d'abonnement (PEL, PEA Plus, Bureau) conditionné à une durée de déduction d'un an. A défaut d'abonnement devra être remboursé à la banque. Offre réservée aux nouveaux clients de moins de 6 mois, personnes agissant à titre non-professionnel. Voir conditions détaillées sans votre agence CiC. (2) Offre soumise à conditions. Non cumulable avec d'autres offres ou promotions en cours chez CiC Mobile. Valable pour toute souscription d'un forfait CiC Mobile avec engagement 24 mois et ce, durant les 6 mois qui suivent l'ouverture de l'agence. Hors option et communications hors et au-delà du forfait, offre valable jusqu'au 31/03/2014. (3) Avantage soumis à conditions. Montant de réduction valable à partir de 6 lignes, hors options et consommations hors et au-delà du forfait. Hors offre préparée. Non cumulable avec l'avantage carte de paiement CiC. (4) Offre réservée aux particuliers nouveaux clients en assurance CiC. Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle des garanties de base, pour toute nouvelle souscription d'un contrat Auto Ellis, Habitation, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Assurance Santé. Offre valable jusqu'au 31/12/2013, sous réserve d'acceptation par l'assureur. Non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur Assurance. (5) Taux nominal brut de 5% (au 01/01/2013) garanti pendant 6 mois suivant l'ouverture du livret effectué avant le 31/03/2014, et jusqu'à 50 000 € de versements. Au-delà des 6 mois ou des 50 000 €, la rémunération correspond au taux en vigueur du CESL de la banque, sous réserve de modifications. Les intérêts sont calculés par quinzaine et capitalisés à la fin de l'année civile, le 31 décembre et font l'objet d'une déduction fiscale (IR ou prélèvement forfaitaire). Ce contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer en adressant un courrier à la banque, la rémunération sera calculée comme indiqué précédemment. Un seul Livret Bienvenue par personne physique. (6) Abonnement mensuel de 05,08 € TTC pour le Contrat Professionnel Global de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. (7) Hors médicaments, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. (8) Abonnement mensuel de 11,08 € TTC pour le Forfait Libéral Essentiel formule Web mensuel de base (hors options éventuelles) Conditions au 01/01/2013. Ce contrat a une durée minimale d'un an renouvelable, vous pouvez le clôturer à tout moment en adressant un courrier à la banque. Les produits et services, sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation. (9) Sous réserve d'acceptation du dossier, maintenance sur site. Valable 31/12/2013, selon tarif au 01/01/2013.

### EXTRAIT DU REGLEMENT DU JEU :

Banque **CiC Ouest**, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organisée pour son compte un jeu par tirage au sort intitulé « **CiC LANGUEUX 2013** » du 3 octobre au 14 décembre 2013.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complète et déposé son bulletin dans l'urne présente à cet effet à l'agence **CiC**, 2 rue Jean-Marie Beaudet, 22950 Langueux, du mardi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 8h45 à 12h30.

Le tirage au sort effectué le 23 décembre 2013 au siège de **CiC Ouest**, sous contrôle d'huissiers de justice, désignera 5 bulletins gagnants pour les 5 catégories citées sur ce bulletin. Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom, prénom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès du **CiC Ouest** - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la **SCP Levesque, Callard et Belheret**, huissiers de justice associés à Verrou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : **CiC Ouest**, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.